

10				9	EUR	
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	E.	D.	C-ét 1.1

COMPTES ANNUELS EN MILLIERS D'EUROS

DENOMINATION : LELEUX ASSOCIATED BROKERS

Forme juridique : Société Anonyme.....

Adresse : Rue du Bois Sauvage..... N° : 17..... Bte :

Code postal : 1000 Commune : Bruxelles

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de Bruxelles

Adresse Internet* : <http://www.leleux.be>

Numéro d'entreprise 0426.120.604

DATE 29 /12 /2000 du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale du 26 / 03 / 2020
et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01 /01 /2019 au 31 /12 /2019
Exercice précédent du 01 /01 /2018 au 31 /12 /2018

Les montants relatifs à l'exercice précédent **sont / ne sont pas** ** identiques à ceux publiés antérieurement

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

LELEUX Olivier, Rue Royale 97 à 1000 Bruxelles , Administrateur-délégué

LELEUX Véronique, Rue Philogone Daras 1 à 7870 Lens, Président du Conseil d'Administration

LELEUX Isabelle, Rue de la Sapinière 50A à 1180 Uccle, Administrateur

BOULANGER-KANTER Guy, Rue Noël 82 à 1410 Waterloo, Administrateur

GRAVEZ Lutgarde, August Oleffelaan 25 à 8620 Nieuwpoort, Administrateur

RENWART Vincent, Avenue Emile Zola 25 à 1030 Bruxelles, Administrateur

DORSIMONT Frédéric, Avenue Guillaume Gilbert 33 à 1050 Bruxelles, Administrateur

LIEFFERINCKX Frédéric, Rue Morimont 27 à 1300 Limal, Administrateur

BERTRAND Guy, Boulevard Prince de Liège 154/3 à 1070 Bruxelles, Administrateur

WILLEMS Thibaut, Avenue de Sumatra 7 à 1180 Uccle, Administrateur

SCRL MAZARS-Réviseurs d'Entreprises (B021) – BE0428.837.889, Avenue Marcel Thiry 77/4 à 1200 Woluwé-Saint-Lambert, représenté par Monsieur Philippe de HARLEZ de DEULIN (réviseur d'Entreprises), début du mandat le 22/03/2018 et fin du mandat le 25/03/2021, Commissaire

* Mention facultative.

** Biffer la mention inutile.

Documents joints aux présents comptes annuels :

Nombre total de pages déposées : Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

Signature
(nom et qualité)

Signature
(nom et qualité)

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES (suite de la page précédente)

DECLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VERIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLEMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels **ont / n'ont pas*** été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous : les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission :

- A. La tenue des comptes de l'entreprise**,
- B. L'établissement des comptes annuels**,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après : les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
FINANCE & TAX S.R.L. (anciennement S.civ.P.R.L.) – BE0542.781.118 Comptable agréé Chaussée de Marche, 727 B B-5100 NAMUR	104.996	B, D

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

BILAN APRES REPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
I. Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux		10100	95.793.140,14	16.410.752,96
II. Effets publics admissibles au refinancement auprès de la banque centrale.....		10200
III. Créances sur les établissements de crédit.....	5.1	10300	215.371.803,09	239.353.607,50
A. A vue		10310	173.994.503,09.....	177.940.653,90.....
B. Autres créances (à terme ou à préavis)		10320	41.377.300,00.....	61.412.953,60.....
IV. Créances sur clients.....	5.2	10400	10.801.720,87	5.644.644,13
V. Obligations et autres titres à revenu fixe	5.3	10500
A. D'émetteurs publics		10510
B. D'autres émetteurs		10520
VI. Actions, parts de sociétés et autres titres à revenu variable.....	5.4	10600
	5.5 /			
	5.6.1			
VII. Immobilisations financières		10700
A. Participations dans des entreprises liées		10710	3.387.139,89.....	3.387.139,89.....
B. Participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		10720
C. Autres actions et parts constituant des immobilisations financières		10730
D. Créances subordonnées sur des entreprises liées et sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		10740
VIII. Frais d'établissement et immobilisations incorporelles	5.7	10800	0,99	0,00
IX. Immobilisations corporelles	5.8	10900	2.039.819,90	1.131.149,60
X. Actions propres		11000
XI. Autres actifs	5.9	11100	648.900,53	724.702,60
XII. Comptes de régularisation	5.10	11200	626.062,77	762.429,71
TOTAL DE L'ACTIF		19900	328.668.588,18	267.414.426,39

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
FONDS DE TIERS		201/208	<u>299.398.934,72</u>	<u>238.173.068,26</u>
I. Dettes envers des établissements de crédit	5.11	20100	7.112.206,63	1.396.434,93
A. A vue		20110	7.112.206,63.....	1.396.434,93.....
B. Dettes résultant de mobilisation par réescompte d'effets commerciaux		20120
C. Autres dettes à terme ou à préavis		20130
II. Dettes envers la clientèle	5.12	20200	287.920.761,19	232.541.682,70
A. Dépôts d'épargne		20210
B. Autres dettes		20220	287.920.761,19.....	232.541.682,70.....
1. A vue		20221	287.920.761,19	232.541.682,70
2. A terme ou à préavis		20222
3. Résultant de mobilisation par réescompte d'effets commerciaux		20223
III. Dettes représentées par un titre	5.13	20300
A. Bons et obligations en circulation		20310
B. Autres		20320
IV. Autres dettes	5.14	20400	4.333.380,35	4.225.031,01
V. Comptes de régularisation	5.15	20500	32.586,54	9.919,62
VI. Provisions et impôts différés		20600
A. Provisions pour risques et charges		20610
1. Pensions et obligations similaires		20611
2. Impôts		20612
3. Autres risques et charges	5.16	20613
B. Impôts différés		20620
VII. Fonds pour risques bancaires généraux		20700
VIII. Dettes subordonnées	5.17	20800
CAPITAUX PROPRES		209/213	<u>29.269.653,46</u>	<u>29.241.358,13</u>
IX. Capital	5.18	20900	3.075.000,00	3.075.000,00
A. Capital souscrit		20910	3.075.000,00.....	3.075.000,00.....
B. Capital non appelé		20920
X. Primes d'émission		21000
XI. Plus-values de réévaluation		21100
XII. Réserves		21200	1.442.272,50	1.442.272,50
A. Réserve légale		21210	307.500,00.....	307.500,00.....
B. Réserves indisponibles		21220
1. Pour actions propres		21221
2. Autres		21222
C. Réserves immunisées		21230	669.772,50	1.134.772,50.....
D. Réserves disponibles		21240	465.000,00
XIII. Bénéfice (Perte) reporté(e)		21300	24.752.380,96	24.724.085,63
TOTAL DU PASSIF		29900	328.668.588,18	267.414.426,39

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
POSTES HORS BILAN				
I. Passifs éventuels	5.22	30100
A. Acceptations non négociées		30110
B. Cautions à caractère de substitut de crédit		30120
C. Autres cautions		30130
D. Crédits documentaires		30140
E. Actifs grevés de sûretés réelles pour compte de tiers		30150
II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit	5.22/ 5.24	30200
A. Engagements fermes de mise à disposition de fonds		30210
B. Engagements du fait d'achats au comptant de valeurs mobilières ou autres valeurs		30220
C. Marge disponible sur lignes de crédit confirmées		30230
D. Engagements de prise ferme et de placement de valeurs mobilières		30240
E. Engagements de rachat résultant de cessions rétrocessions imparfaites		30250
III. Valeurs confiées à l'établissement de crédit		30300	13.934.902.563,00	11.812.924.531,00
A. Valeurs détenues sous statut organisé de fiducie		30310
B. Dépôts à découvert et assimilés		30320	13.934.902.563,00	11.812.924.531,00
IV. A libérer sur actions et parts de sociétés		30400

COMPTE DE RESULTATS (présentation sous forme de liste)

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
I. Intérêts et produits assimilés	5.23	40100	470.022,60	403.134,21
A. Dont : de titres à revenu fixe		40110
II. Intérêts et charges assimilées		40200	-435.527,24	-242.772,96
III. Revenus de titres à revenu variable	5.23	40300
A. D'actions, parts de société et autres titres à revenu variable		40310
B. De participations dans des entreprises liées		40320
C. De participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		40330
D. D'autres actions et parts de société constituant des immobilisations financières		40340
IV. Commissions perçues	5.23	40400	19.828.861,29	21.400.386,86
A. Courtages et commissions apparentées		40410	13.300.077,93.....	14.542.324,05.....
B. Rémunération de services de gestion, de conseil et de conservation		40420	3.945.100,13	3.728.441,89.....
C. Autres commissions perçues		40430	2.583.683,23.....	3.129.620,92.....
V. Commissions versées		40500	-3.117.157,42	-2.524.711,65
VI. Bénéfice (Perte) provenant d'opérations financières . (+)/(-)	5.23	40600	442.941,33	243.588,03
A. Du change et du négoce de titres et autres instruments financiers		40610	442.941,33.....	243.588,03.....
B. De la réalisation de titres de placement		40620
VII. Frais généraux administratifs		40700	-16.685.207,04	-17.503.337,11
A. Rémunérations, charges sociales et pensions		40710	-7.926.801,72.....	-8.006.904,36.....
B. Autres frais administratifs		40720	-8.758.405,32.....	-9.496.432,75.....
VIII. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		40800	-469.883,13	-314.511,22
IX. Réductions de valeur sur créances et provisions pour les postes "I. Passifs éventuels" et "II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit" du hors bilan : dotations (reprises)		40900	-33.040,06	-15.837,06
X. Réductions de valeur sur le portefeuille de placements en obligations, actions et autres titres à revenu fixe ou variable : dotations (reprises)		41000
XI. Provisions pour risques et charges autres que ceux visés par les postes « "I. Passifs éventuels" et "II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit" du hors bilan : utilisations (reprises)		41100
XII. Provisions pour risques et charges autres que ceux visés par les postes "I. Passifs éventuels" et "II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit" du hors bilan		41200
XIII. Prélèvement sur le (Dotation au) fonds pour risques bancaires généraux		41300
XIV. Autres produits d'exploitation	5.23	41400	1.059.166,90	1.158.751,37
XV. Autres charges d'exploitation	5.23	41500	-131.006,52	-97.051,36
XVI. Bénéfice (Perte) courant(e) avant impôts		41600	929.170,71	2.507.639,11

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
XVII. Produits exceptionnels		41700	4.678,74	29.228,96
A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles ..		41710
B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		41720
C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels		41730
D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés		41740
E. Autres produits exceptionnels	5.25	41750	4.678,74.....	29.228,96.....
XVIII. Charges exceptionnelles		41800	-7.767,63	-120.911,00
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		41810	-7.785,76.....	-26.904,97.....
B. Réductions de valeur sur immobilisations financières		41820
C. Provisions pour risques et charges exceptionnels : dotations (utilisations).....(+)/(-)		41830
D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés		41840
E. Autres charges exceptionnelles	5.25	41850	-94.006,03.....
XIX. Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts ...(+)/(-)		41910	926.063,69	2.415.957,07
XIXbis.A. Transfert aux impôts différés		41921
B. Prélèvements sur les impôts différés		41922
XX. Impôts sur le résultat(+)/(-)	5.26	42000	-397.768,36	-842.602,31
A. Impôts		42010	-397.768,36.....	-822.589,04.....
B. Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales		42020	-20.013,27.....
XXI. Bénéfice (Perte) de l'exercice(+)/(-)		42100	528.295,33	1.573.354,76
XXII. Transfert aux (Prélèvements sur les) réserves immunisées(+)/(-)		42200	465.000,00	-178.000,00
XXIII. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-)		42300	993.295,33	1.395.354,76

COMPTE DE RESULTATS (présentation sous forme de compte)

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
FRAIS				
II. Intérêts et charges assimilées		40200
V. Commissions versées		40500
VI. Perte provenant d'opérations financières		40600
A. Du change et du négoce de titres et autres instruments financiers		40610
B. De la réalisation de titres de placement		40620
VII. Frais généraux administratifs		40700
A. Rémunérations, charges sociales et pensions		40710
B. Autres frais administratifs		40720
VIII. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		40800
IX. Réductions de valeur sur créances et provisions pour les postes "I. Passifs éventuels" et "II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit" du hors bilan		40900
X. Réductions de valeur sur le portefeuille de placements en obligations, actions et autres titres à revenu fixe ou variable		41000
XII. Provisions pour risques et charges autres que ceux visés par les postes "I. Passifs éventuels" et "II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit" du hors bilan		41200
XIII. Dotation au fonds pour risques bancaires généraux		41300
XV. Autres charges d'exploitation	5.23	41500
XVIII. Charges exceptionnelles		41800
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		41810
B. Réductions de valeur sur immobilisations financières		41820
C. Provisions pour risques et charges exceptionnels : dotations (utilisations)		41830
D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés		41840
E. Autres charges exceptionnelles	5.25	41850
XIXbis.A. Transfert aux impôts différés		41921
XX.A. Impôts	5.26	42010
XXI. Bénéfice de l'exercice		42100
XXII. Transfert aux réserves immunisées		42200
XXIII. Bénéfice de l'exercice à affecter		42300

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS				
I. Intérêts et produits assimilés	5.23	40100
A. Dont : de titres à revenu fixe		40110
III. Revenus de titres à revenu variable	5.23	40300
A. D'actions, parts de société et autres titres à revenu variable		40310
B. De participations dans des entreprises liées		40320
C. De participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		40330
D. D'autres actions et parts de société constituant des immobilisations financières		40340
IV. Commissions perçues	5.23	40400
A. Courtages et commissions apparentées		40410
B. Rémunération de services de gestion, de conseil et de conservation		40420
C. Autres commissions perçues		40430
VI. Bénéfice provenant d'opérations financières	5.23	40600
A. Du change et du négoce de titres et autres instruments financiers		40610
B. De la réalisation de titres de placement		40620
IX. Reprises de réductions de valeur sur créances et reprises de provisions pour les postes "I. Passifs éventuels" et "II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit" du hors bilan		40900
X. Reprises de réductions de valeur sur le portefeuille de placements en obligations, actions et autres titres à revenu fixe ou variable		41000
XI. Utilisations et reprises de provisions pour risques et charges autres que ceux visés par les postes "I. Passifs éventuels" et "II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit" du hors bilan		41100
XIII. Prélèvement sur le fonds pour risques bancaires généraux		41300
XIV. Autres produits d'exploitation	5.23	41400
XVII. Produits exceptionnels		41700
A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles ..		41710
B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		41720
C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels		41730
D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés		41740
E. Autres produits exceptionnels	5.25	41750
XIXbis.B. Prélèvements sur les impôts différés		41922
XX.B. Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	5.26	42020
XXI. Perte de l'exercice		42100
XXII. Prélèvements sur les réserves immunisées		42200
XXIII. Perte de l'exercice à affecter		42300

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. Bénéfice (Perte) à affecter(+)/(-)	49100	25.717.380,96 ..	25.724.085,63
1. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-)	(42300)	993.295,33....	1.395.354,76.....
2. Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent(+)/(-)	(21300P)	24.724.085,63....	24.328.730,87.....
B. Prélèvements sur les capitaux propres	49200
1. Sur le capital et les primes d'émission	49210
2. Sur les réserves	49220
C. Affectations aux capitaux propres	49300	465.000,00
1. Au capital et aux primes d'émission	49310
2. A la réserve légale	49320
3. Aux autres réserves	49330	465.000,00....
D. Bénéfice (Perte) à reporter(+)/(-)	49400	25.252.380,96 ..	24.724.085,63
E. Intervention d'associés dans la perte	49500
F. Bénéfice à distribuer	49600	500.000,00 ..	1.000.000,00
1. Rémunération du capital	49610	500.000,00.....	1.000.000,00.....
2. Administrateurs ou gérants	49620
3. Autres allocataires	49630

ANNEXE

I. ETAT DES CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (poste III de l'actif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. RELEVÉ POUR LE POSTE DANS SON ENSEMBLE	(10300)
1. Créances sur les entreprises liées	50101
2. Créances sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	50102
3. Créances subordonnées	50103
B. RELEVÉ DES AUTRES CREANCES (A TERME OU A PREAVIS)	(10320)	<u>215.371.803,09</u>	<u>239.353.607,50</u>
1. Effets admissibles au refinancement auprès de la banque centrale du ou des pays d'implantation de l'établissement de crédit.....	50104
2. Ventilation des autres créances (à terme ou à préavis) selon leur durée résiduelle			
a. Trois mois maximum	50105	187.371.803,09.	
b. Plus de trois mois à un an maximum	50106	28.000.000,00	
c. Plus d'un an à cinq ans maximum	50107	
d. Plus de cinq ans	50108	
e. A durée indéterminée	50109	

II. ETAT DES CREANCES SUR LA CLIENTELE (poste IV de l'actif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Créances sur les entreprises liées	50201
2. Créances sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	50202
3. Créances subordonnées	50203
4. Effets admissibles au refinancement auprès de la banque centrale du ou des pays d'implantation de l'établissement de crédit	50204
5. Ventilation des créances sur la clientèle selon leur durée résiduelle			
a. Trois mois maximum	50205	
b. Plus de trois mois à un an maximum	50206	
c. Plus d'un an à cinq ans maximum	50207	
d. Plus de cinq ans	50208	
e. A durée indéterminée		10.801.720,87	
	50209	
6. Ventilation des créances sur la clientèle selon la nature des débiteurs			
a. Créances sur les pouvoirs publics	50210
b. Créances sur les particuliers	50211	385.122,15 .	654.254,07
c. Créances sur les entreprises	50212	10.416.598,72 .	4.990.390,05
7. Ventilation des créances sur la clientèle selon leur nature			
a. Effets commerciaux (y compris acceptations propres)	50213	
b. Créances résultant de la location-financement et créances similaires	50214	
c. Prêts à taux de chargement forfaitaire	50215	
d. Prêts hypothécaires	50216	
e. Autres prêts à terme à plus d'un an	50217	
f. Autres créances	50218	10.801.720,87	
8. Ventilation géographique des créances sur la clientèle			
a. Origine belge	50219	10.801.720,87	
b. Origine étrangère	50220	
9. Données analytiques relatives aux prêts hypothécaires avec reconstitution auprès de l'établissement ou assortis de contrats d'assurance-vie et de capitalisation			
a. Capitaux initialement prêtés	50221	
b. Fonds de reconstitution et réserves mathématiques se rapportant à ces prêts	50222	
c. Encours net de ces prêts (a - b)	50223	

III. ETAT DES OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE (poste V de l'actif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. RELEVÉ GENERAL	(10500)
1. Obligations et titres émis par des entreprises liées	50301
2. Obligations et titres émis par d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	50302
3. Obligations et titres représentant des créances subordonnées	50303
4. Ventilation géographique des créances			
a. Emetteurs publics belges	50304	
b. Emetteurs publics étrangers	50305	
c. Emetteurs belges autres que publics	50306	
d. Emetteurs étrangers autres que publics	50307	
5. Cotations			
a. Valeur comptable des titres cotés	50308	
b. Valeur de marché des titres cotés	50309	
c. Valeur comptable des titres non cotés	50310	
6. Durées			
a. Durée résiduelle d'un an maximum	50311	
b. Durée résiduelle supérieure à un an	50312	
7. Ventilation selon que les titres font partie			
a. Du portefeuille commercial	50313	
b. Du portefeuille de placements	50314	
8. Pour le portefeuille commercial			
a. La différence positive entre la valeur de marché et la valeur d'acquisition des titres évalués à la valeur de marché	50315	
b. La différence positive entre la valeur de marché et la valeur comptable des titres évalués par application de l'article 35ter, § 2, alinéa 2	50316	
9. Pour le portefeuille de placements			
a. La différence positive de l'ensemble des titres dont la valeur de remboursement est supérieure à leur valeur comptable	50317	
b. La différence négative de l'ensemble des titres dont la valeur de remboursement est inférieure à leur valeur comptable	50318	

B. RELEVÉ DETAILLÉ DE LA VALEUR COMPTABLE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE

- 1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**
- 2. Mutations de l'exercice**
 - a. Acquisitions
 - b. Cessions
 - c. Ajustements effectués par application de l'article 35ter, § 4 et 5 (+)/(-)
- 3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**
- 4. Transferts entre portefeuilles**
 - a. Transferts du portefeuille de placements au portefeuille commercial
 - b. Transferts du portefeuille commercial au portefeuille de placements
 - c. Impact sur le résultat
- 5. Réductions de valeur au terme de l'exercice**
- 6. Mutations de l'exercice**
 - a. Actées
 - b. Reprises car excédentaires
 - c. Annulées
 - d. Transférées d'une rubrique à une autre
- 7. Réductions de valeur au terme de l'exercice**
- 8. Valeur comptable nette au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
50323P	XXXXXXXXXXXXXXXX
50319	
50320	
50321	
50322	
50323	
50324	
50325	
50326	
50332P	XXXXXXXXXXXXXXXX
50327	
50328	
50329	
50330	
50331	
50332	
(50314)	

III BIS. PRETS CITOYENS THEMATIQUES**1. Montant total des fonds collectés**

a. sous forme de bons de caisse et de dépôts à termes (art. 4)

b. au moyen de prêts interbancaires (art. 6)

2. Affectation des fonds collectés

a. Prêts citoyens accordés

b. Investissements réalisés (art. 11)

c. Prêts interbancaires accordés

3. Revenus des investissements (art. 11)

Codes	Exercice	Exercice précédent
50340
50341
50342
50350
50351
50352
50353
50360		

IV. ETAT DES ACTIONS, PARTS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE (poste VI de l'actif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. RELEVÉ GÉNÉRAL	(10600)
1. Ventilation géographique des titres			
a. Emetteurs belges	50401
b. Emetteurs étrangers	50402
2. Cotations			
a. Valeur comptable des titres cotés	50403	
b. Valeur de marché des titres cotés	50404	
c. Valeur comptable des titres non cotés	50405	
3. Ventilation selon que les titres font partie :			
a. Du portefeuille commercial	50406	
b. Du portefeuille de placements	50407	
4. Pour le portefeuille commercial			
a. La différence positive entre la valeur de marché et la valeur d'acquisition des titres évalués à la valeur de marché	50408	
b. La différence positive entre la valeur de marché et la valeur comptable des titres évalués par application de l'article 35ter, § 2, alinéa 2	50409	

B. RELEVÉ DÉTAILLÉ DE LA VALEUR COMPTABLE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS ACTIONS, PARTS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE

- 1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**
- 2. Mutations de l'exercice**
 - a. Acquisitions
 - b. Cessions
 - c. Autres adaptations(+)/(-)
- 3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**
- 4. Transferts entre portefeuilles**
 - a. Transferts du portefeuille de placements au portefeuille commercial
 - b. Transferts du portefeuille commercial au portefeuille de placements
 - c. Impact sur le résultat
- 5. Réductions de valeur au terme de l'exercice**
- 6. Mutations de l'exercice**
 - a. Actées
 - b. Reprises car excédentaires
 - c. Annulées
 - d. Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)
- 7. Réductions de valeur au terme de l'exercice**
- 8. Valeur comptable nette au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
50414P	XXXXXXXXXXXXXXXX
50410	
50411	
50412	
50413	
50414	
50415	
50416	
50417	
50423P	XXXXXXXXXXXXXXXX
50418	
50419	
50420	
50421	
50422	
50423	
(50407)	

V. ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (poste VII de l'actif)

A. RELEVÉ GENERAL

1. Ventilation des immobilisations financières selon le secteur économique

	Codes	Exercice	Exercice précédent
a. Participations dans des entreprises liées qui sont des établissements de crédit	50501
b. Participations dans des entreprises liées qui ne sont PAS des établissements de crédit	50502	3.387.139,89	3.387.139,89
c. Participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation et qui sont des établissements de crédit	50503
d. Participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation et qui ne sont PAS des établissements de crédit	50504
e. Autres actions et parts constituant des immobilisations financières dans des entreprises qui sont des établissements de crédit	50505
f. Autres actions et parts constituant des immobilisations financières dans des entreprises qui ne sont PAS des établissements de crédit	50506
g. Créances subordonnées sur des entreprises liées qui sont des établissements de crédit	50507
h. Créances subordonnées sur des entreprises liées qui ne sont PAS des établissements de crédit	50508
i. Créances subordonnées sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation et qui sont des établissements de crédit	50509
j. Créances subordonnées sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation et qui ne sont PAS des établissements de crédit	50510

2. Cotations

a. Participations dans des entreprises liées qui sont cotées	50511	
b. Participations dans des entreprises liées qui ne sont PAS cotées	50512	3.387.139,89	
c. Participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation et qui sont cotées	50513	
d. Participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation et qui ne sont PAS cotées	50514	
e. Autres actions et parts constituant des immobilisations financières dans des entreprises qui sont cotées	50515	
f. Autres actions et parts constituant des immobilisations financières dans des entreprises qui ne sont PAS cotées	50516	
g. Montant des créances subordonnées représentées par des titres cotés .	50517	

**B. RELEVÉ DÉTAILLÉ DE LA VALEUR COMPTABLE DES PARTICIPATIONS
DANS DES ENTREPRISES LIÉES**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50522P	3.387.139,89	3.387.139,89
2. Mutations de l'exercice	50518	
a. Acquisitions	50519	
b. Cessions et désaffectations	50520	
c. Transferts d'une rubrique à une autre	50521	
3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50522	3.387.139,89 ...	
4. Plus-values au terme de l'exercice	50528P	0,00	0,00...
5. Mutations de l'exercice	50523	
a. Actées	50524	
b. Acquisées de tiers	50525	
c. Annulées	50526	
d. Transférées d'une rubrique à une autre	50527	
6. Plus-values au terme de l'exercice	50528	0,00	
7. Réductions de valeur au terme de l'exercice	50535P	0,00	0,00...
8. Mutations de l'exercice	50529	
a. Actées	50530	
b. Reprises car excédentaires	50531	
c. Acquisées de tiers	50532	
d. Annulées	50533	
e. Transférées d'une rubrique à une autre	50534	
9. Réductions de valeur au terme de l'exercice	50535	0,00	
10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice	10710	<u>3.387.139,89</u>	

**C. RELEVÉ DÉTAILLÉ DE LA VALEUR COMPTABLE DES PARTICIPATIONS
DANS D'AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE
PARTICIPATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50540P	XXXXXXXXXXXXXXXX
2. Mutations de l'exercice	50536	
a. Acquisitions	50537	
b. Cessions et désaffectations	50538	
c. Transférées d'une rubrique à une autre	50539	
		(+)/(-)	
3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50540	
4. Plus-values au terme de l'exercice	50546P	XXXXXXXXXXXXXXXX
5. Mutations de l'exercice	50541	
a. Actées	50542	
b. Acquisées de tiers	50543	
c. Annulées	50544	
d. Transférées d'une rubrique à une autre	50545	
		(+)/(-)	
6. Plus-values au terme de l'exercice	50546	
7. Réductions de valeur au terme de l'exercice	50553P	XXXXXXXXXXXXXXXX
8. Mutations de l'exercice	50547	
a. Actées	50548	
b. Reprises car excédentaires	50549	
c. Acquisées de tiers	50550	
d. Annulées	50551	
e. Transférées d'une rubrique à une autre	50552	
		(+)/(-)	
9. Réductions de valeur au terme de l'exercice	50553	
10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice	10720	

D. RELEVÉ DÉTAILLÉ DE LA VALEUR COMPTABLE DES AUTRES ACTIONS ET PARTS CONSTITUANT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50558P	XXXXXXXXXXXXXX
2. Mutations de l'exercice	50554	
a. Acquisitions	50555	
b. Cessions et désaffectations	50556	
c. Transferts d'une rubrique à une autre	50557	
3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50558	
4. Plus-values au terme de l'exercice	50564P	XXXXXXXXXXXXXX
5. Mutations de l'exercice	50559	
a. Actées	50560	
b. Acquisées de tiers	50561	
c. Annulées	50562	
d. Transférées d'une rubrique à une autre	50563	
6. Plus-values au terme de l'exercice	50564	
7. Réductions de valeur au terme de l'exercice	50571P	XXXXXXXXXXXXXX
8. Mutations de l'exercice	50565	
a. Actées	50566	
b. Reprises car excédentaires	50567	
c. Acquisées de tiers	50568	
d. Annulées	50569	
e. Transférées d'une rubrique à une autre	50570	
9. Réductions de valeur au terme de l'exercice	50571	
10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice	10730	

**E. RELEVÉ DÉTAILLÉ DE LA VALEUR COMPTABLE DES CRÉANCES
SUBORDONNÉES SUR DES ENTREPRISES LIÉES**

- 1. Valeur comptable nette au terme de l'exercice**
- 2. Mutations de l'exercice**
- a. Additions
- b. Remboursements
- c. Réductions de valeur actées
- d. Réductions de valeur reprises
- e. Différence de change(+)/(-)
- f. Autres(+)/(-)
- 3. Valeur comptable nette au terme de l'exercice**
- 4. Réductions de valeur cumulées au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
50579P	XXXXXXXXXXXXXXXX
50572	
50573	
50574	
50575	
50576	
50577	
50578	
50579	
50580	

**F. RELEVÉ DÉTAILLÉ DE LA VALEUR COMPTABLE DES CRÉANCES
SUBORDONNÉES SUR D'AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE
UN LIEN DE PARTICIPATION**

- 1. Valeur comptable nette au terme de l'exercice**
- 2. Mutations de l'exercice**
- a. Additions
- b. Remboursements
- c. Réductions de valeur actées
- d. Réductions de valeur reprises
- e. Différence de change(+)/(-)
- f. Autres(+)/(-)
- 3. Valeur comptable nette au terme de l'exercice**
- 4. Réductions de valeur cumulées au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
50588P	XXXXXXXXXXXXXXXX
50581	
50582	
50583	
50584	
50585	
50586	
50587	
50588	
50589	

VI. INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

A. PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DETENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après les entreprises dans lesquelles l'établissement détient une participation au sens de l'arrêté royal du 23 septembre 1992, ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'établissement détient des droits sociaux représentant au moins 10% du capital souscrit.

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement			par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
	Type	Nombre	%	%			(+) ou (-) (en milliers d'unités)	
IMMOBILIERE LE CONGRES SA Rue Royale 97-99 à 1000 BRUXELLES 0466.097.074	Actions	502	100%	0%	31/12/2018	€	+1.384,939 k€	+33,926 k€

B. LISTE DES ENTREPRISES DONT L'ETABLISSEMENT REpond DE MANIERE ILLIMITEE EN QUALITE D'ASSOCIE OU DE MEMBRE INDEFINIMENT RESPONSABLE

Les comptes annuels de chacune des entreprises pour lesquelles l'établissement est indéfiniment responsable sont joints aux présents comptes annuels pour être publiés en même temps que ceux-ci, sauf si dans la deuxième colonne du tableau ci-après, l'établissement précise la raison pour laquelle il n'en est pas ainsi. Cette précision est fournie par la mention du code (A, B ou C) défini ci-après.

Les comptes annuels de l'entreprise mentionnée:

- A. sont publiés par dépôt auprès de la Banque nationale de Belgique par cette entreprise;
- B. sont effectivement publiés par cette entreprise dans un autre Etat membre de l'Union européenne, dans les formes prévues à l'article 3 de la directive 68/151/CEE;
- C. sont intégrés par consolidation globale ou par consolidation proportionnelle dans les comptes consolidés de l'établissement, établis, contrôlés et publiés en conformité avec l'arrêté royal du 23 septembre 1992 relatif aux comptes consolidés des établissements de crédit, des entreprises d'investissement et des sociétés de gestion d'organismes de placement collectif.

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE, FORME JURIDIQUE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Code éventuel
IMMOBILIERE LE CONGRES SA Rue Royale 97-99 à 1000 BRUXELLES 0466.097.074	

VII. ETAT DES FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (poste VIII de l'actif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. FRAIS D'ETABLISSEMENT			
1. Valeur comptable nette au terme de l'exercice	50705P	xxxxxxxxxxxxxx	0,00.....
2. Mutations de l'exercice	50701	
a. Nouveaux frais engagés	50702	
b. Amortissements	50703	
c. Autres	50704(+)/(-)	
3. Valeur comptable nette au terme de l'exercice	50705	0,00	
4. Dont			
a. Frais de constitution et d'augmentation de capital, frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissement	50706	0,00	
b. Frais de restructuration	50707	0,00	

B. GOODWILL

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50712P	xxxxxxxxxxxxxxx	201.905,90....
2. Mutations de l'exercice	50708	1,00 ...	
a. Acquisitions, y compris la production immobilisée	50709	1,00 ...	
b. Cessions et désaffectations	50710	
c. Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	50711	
3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50712	201.906,90 ...	
4. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	50719P	xxxxxxxxxxxxxxx	201.905,90....
5. Mutations de l'exercice	50713	0,01 ...	
a. Actées	50714	0,01 ...	
b. Reprises	50715	
c. Acquisées de tiers	50716	
d. Annulées à la suite de cessions et désaffectations	50717	
e. Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	50718	
6. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	50719	201.905,91 ...	
7. Valeur comptable nette au terme de l'exercice	50720	0,99 ...	

C. COMMISSIONS PAYEES EN REMUNERATION DE L'APPORT D'OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

- 1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**
- 2. Mutations de l'exercice**
 - a. Acquisitions, y compris la production immobilisée
 - b. Cessions et désaffectations
 - c. Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)
- 3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**
- 4. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**
- 5. Mutations de l'exercice**
 - a. Actées
 - b. Reprises
 - c. Acquisées de tiers
 - d. Annulées à la suite de cessions et désaffectations
 - e. Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)
- 6. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**
- 7. Valeur comptable nette au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
50725P	XXXXXXXXXXXXXXXX
50721	
50722	
50723	
50724	
50725	
50732P	XXXXXXXXXXXXXXXX
50726	
50727	
50728	
50729	
50730	
50731	
50732	
50733	

D. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

- 1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**
- 2. Mutations de l'exercice**
 - a. Acquisitions, y compris la production immobilisée
 - b. Cessions et désaffectations
 - c. Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)
- 3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**
- 4. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**
- 5. Mutations de l'exercice**
 - a. Actées
 - b. Reprises
 - c. Acquisées de tiers
 - d. Annulées à la suite de cessions et désaffectations
 - e. Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)
- 6. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**
- 7. Valeur comptable nette au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
50738P	XXXXXXXXXXXXXXXX
50734	
50735	
50736	
50737	
50738	
50745P	XXXXXXXXXXXXXXXX
50739	
50740	
50741	
50742	
50743	
50744	
50745	
50746	

VIII. ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (poste IX de l'actif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50805P	xxxxxxxxxxxxxxx	49.813,97....
2. Mutations de l'exercice(+)/(-)	50801	-35.290,36 ...	
a. Acquisitions, y compris la production immobilisée	50802	
b. Cessions et désaffectations	50803	35.290,36	
c. Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	50804	
3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50805	14.523,61 ...	
4. Plus-values au terme de l'exercice	50811P	xxxxxxxxxxxxxxx
5. Mutations de l'exercice(+)/(-)	50806	
a. Actées	50807	
b. Acquisées de tiers	50808	
c. Annulées	50809	
d. Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	50810	
6. Plus-values au terme de l'exercice	50811	
7. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	50818P	xxxxxxxxxxxxxxx	37.176,99....
8. Mutations de l'exercice(+)/(-)	50812	-31.690,75 ...	
a. Actées.....	50813	3.599,61 ...	
b. Reprises	50814	
c. Acquisées de tiers	50815	
d. Annulées à la suite de cessions et désaffectations	50816	35.290,36 ...	
e. Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	50817	
9. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	50818	5.486,24 ...	
10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice	50819	<u>9.037,37 ...</u>	

B. INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50824P	xxxxxxxxxxxxxxx	1.223.130,78....
2. Mutations de l'exercice(+)/(-)	50820	163.790,48 ...	
a. Acquisitions, y compris la production immobilisée	50821	277.760,83 ...	
b. Cessions et désaffectations	50822	113.970,35 ...	
c. Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	50823	
3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50824	1.386.921,26 ...	
4. Plus-values au terme de l'exercice	50830P	xxxxxxxxxxxxxxx
5. Mutations de l'exercice(+)/(-)	50825	
a. Actées	50826	
b. Acquises de tiers	50827	
c. Annulées	50828	
d. Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	50829	
6. Plus-values au terme de l'exercice	50830	
7. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	50837P	xxxxxxxxxxxxxxx	637.280,70....
8. Mutations de l'exercice(+)/(-)	50831	142.212,30 ...	
a. Actées	50832	256.182,65 ...	
b. Reprises	50833	
c. Acquises de tiers	50834	
d. Annulées à la suite de cessions et désaffectations	50835	113.970,35 ...	
e. Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	50836	
9. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	50837	779.493,00 ...	
10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice	50838	<u>607.428,26 ...</u>	

C. MOBILIER ET MATERIEL ROULANT

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50843P	xxxxxxxxxxxxxxx	663.447,81....
2. Mutations de l'exercice(+)/(-)	50839	109.352,81 ...	
a. Acquisitions, y compris la production immobilisée	50840	114.671,55 ...	
b. Cessions et désaffectations	50841	5.318,74 ...	
c. Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	50842	
3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50843	772.800,62 ...	
4. Plus-values au terme de l'exercice	50849P	xxxxxxxxxxxxxxx
5. Mutations de l'exercice(+)/(-)	50844	
a. Actées	50845	
b. Acquises de tiers	50846	
c. Annulées	50847	
d. Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	50848	
6. Plus-values au terme de l'exercice	50849	
7. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	50856P	xxxxxxxxxxxxxxx	570.547,77....
8. Mutations de l'exercice(+)/(-)	50850	46.937,87 ...	
a. Actées	50851	52.256,61 ...	
b. Reprises	50852	
c. Acquises de tiers	50853	
d. Annulées à la suite de cessions et désaffectations	50854	5.318,74 ...	
e. Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	50855	
9. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	50856	617.485,64 ...	
10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice	50857	<u>155.314,98 ...</u>	

D. LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50862P	XXXXXXXXXXXXXX
2. Mutations de l'exercice(+)/(-)	50858	
a. Acquisitions, y compris la production immobilisée	50859	
b. Cessions et désaffectations	50860	
c. Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	50861	
3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50862	
4. Plus-values au terme de l'exercice	50868P	XXXXXXXXXXXXXX
5. Mutations de l'exercice(+)/(-)	50863	
a. Actées	50864	
b. Acquises de tiers	50865	
c. Annulées	50866	
d. Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	50867	
6. Plus-values au terme de l'exercice	50868	
7. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	50875P	XXXXXXXXXXXXXX
8. Mutations de l'exercice(+)/(-)	50869	
a. Actées	50870	
b. Reprises	50871	
c. Acquises de tiers	50872	
d. Annulées à la suite de cessions et désaffectations	50873	
e. Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	50874	
9. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	50875	
10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice	50876	<u>.....</u>	
11. Dont			
a. Terrains et constructions	50877	
b. Installations, machines et outillage	50878	
c. Mobilier et matériel roulant	50879	

E. AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50884P	xxxxxxxxxxxxxx	1.180.381,22....
2. Mutations de l'exercice(+)/(-)	50880	967.855,22 ...	
a. Acquisitions, y compris la production immobilisée	50881	993.906,80 ...	
b. Cessions et désaffectations	50882	26.051,58 ...	
c. Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	50883	
3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50884	2.148.236,44 ...	
4. Plus-values au terme de l'exercice	50890P	xxxxxxxxxxxxxx
5. Mutations de l'exercice(+)/(-)	50885	
a. Actées	50886	
b. Acquis de tiers	50887	
c. Annulées	50888	
d. Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	50889	
6. Plus-values au terme de l'exercice	50890	
7. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	50897P	xxxxxxxxxxxxxx	740.618,72....
8. Mutations de l'exercice(+)/(-)	50891	139.578,43 ...	
a. Actées	50892	165.630,01 ...	
b. Reprises	50893	
c. Acquis de tiers	50894	
d. Annulées à la suite de cessions et désaffectations	50895	26.051,58 ...	
e. Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	50896	
9. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	50897	880.197,15 ...	
10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice	50898	<u>1.268.039,29 ...</u>	

F. IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTE VERSES

- 1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**
- 2. Mutations de l'exercice**(+)/(-)
 - a. Acquisitions, y compris la production immobilisée
 - b. Cessions et désaffectations
 - c. Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)
- 3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**
- 4. Plus-values au terme de l'exercice**
- 5. Mutations de l'exercice**(+)/(-)
 - a. Actées
 - b. Acquises de tiers
 - c. Annulées
 - d. Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)
- 6. Plus-values au terme de l'exercice**
- 7. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**
- 8. Mutations de l'exercice**(+)/(-)
 - a. Actées
 - b. Reprises
 - c. Acquises de tiers
 - d. Annulées à la suite de cessions et désaffectations
 - e. Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)
- 9. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**
- 10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
50903P	XXXXXXXXXXXXXXX
50899	
50900	
50901	
50902	
50903	
50909P	XXXXXXXXXXXXXXX
50904	
50905	
50906	
50907	
50908	
50909	
50916P	XXXXXXXXXXXXXXX
50910	
50911	
50912	
50913	
50914	
50915	
50916	
50917	

IX. AUTRES ACTIFS (poste XI de l'actif)

Ventilation du poste XI de l'actif si celui-ci représente un montant important

	Exercice
Garanties locatives et autres cautions en numéraire	445.600,22...
Acomptes versés	31.964,20...
Impôts belges à récupérer.....	165.000,00...
Autres	6.336,11...
.....

X. COMPTES DE REGULARISATION (poste XII de l'actif)

	Codes	Exercice
1. Charges à reporter	51001	625.944,39...
2. Produits acquis	51002	118,38...

X.bis EMPLOI DES FONDS DE CLIENTS SEGREGES

	Codes	Exercice
Total	51003	270.804.597,00

XI. ETAT DES DETTES ENVERS DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (poste I du passif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Dettes envers des entreprises liées	51101
2. Dettes envers d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	51102
3. Ventilation des dettes autres qu'à vue selon leur durée résiduelle			
a. De trois mois maximum	51103	7.112.206,63 ...	
b. De plus de trois mois à un an maximum	51104	
c. De plus d'un an à cinq ans maximum	51105	
d. De plus de cinq ans	51106	
e. A durée indéterminée	51107	

XII. ETAT DES DETTES ENVERS LA CLIENTELE (poste II du passif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Dettes envers des entreprises liées	51201
2. Dettes envers d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	51202
3. Ventilation des dettes envers la clientèle selon leur durée résiduelle			
a. A vue	51203	287.920.761,19	
b. De trois mois maximum	51204	
c. De plus de trois mois à un an maximum	51205	
d. De plus d'un an à cinq ans maximum	51206	
e. De plus de cinq ans	51207	
f. A durée indéterminée	51208	
4. Ventilation des dettes envers la clientèle selon la nature des débiteurs			
a. Dettes envers les pouvoirs publics	51209
b. Dettes envers les particuliers	51210	265.731.926,42	217.772.316,18..
c. Dettes envers les entreprises	51211	22.188.834,77	14.769.366,52..
5. Ventilation géographique des dettes envers la clientèle			
a. Origine belge	51212	287.920.761,19	
b. Origine étrangère	51213	

XIII. ETAT DES DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE (poste III du passif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Dettes représentées par un titre qui, à la connaissance de l'établissement, constituent des dettes envers des entreprises liées	51301
2. Dettes représentées par un titre qui, à la connaissance de l'établissement, constituent des dettes envers d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation.....	51302
3. Ventilation des dettes représentées par un titre selon leur durée résiduelle			
a. De trois mois maximum	51303	
b. De plus de trois mois à un an maximum	51304	
c. De plus d'un an à cinq ans maximum	51305	
d. De plus de cinq ans	51306	
e. A durée indéterminée	51307	

XIV. ETAT DES AUTRES DETTES (poste IV du passif)

	Codes	Exercice
1. Dettes fiscales, salariales et sociales envers des administrations fiscales	51401	2.953.600,12..
a. Dettes échues	51402
b. Dettes non échues	51403	2.953.600,12 ...
2. Dettes fiscales, salariales et sociales envers l'Office national de sécurité sociale	51404	1.441,47..
a. Dettes échues	51405
b. Dettes non échues	51406	1.441,47 ...
3. Impôts		
a. Impôts à payer	51407
b. Dettes fiscales estimées	51408	19.500,00 ...
4. Autres dettes		
Ventilation si ce sous-poste représente un montant important		
Dettes commerciales		94.037,43 ...
Provision pour pécule de vacances		779.110,29 ...
.....	
.....	

XV. COMPTES DE REGULARISATION (poste V du passif)

1. Charges à imputer

2. Produits à reporter

Codes	Exercice
51501	32.586,54...
51502

XVI. PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES (poste VI.A.3 du passif)

Ventilation des autres risques et charges si ce poste représente un montant important

.....
.....
.....
.....

Exercice
.....
.....
.....
.....

XVII. ETAT DES DETTES SUBORDONNEES (poste VIII du passif)

1. Dettes subordonnées envers des entreprises liées

2. Dettes subordonnées envers d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Codes	Exercice	Exercice précédent
51701
51702

3. Charges afférentes aux dettes subordonnées et imputables à l'exercice

Codes	Exercice
51703

4. Pour chaque emprunt subordonné, les indications suivantes : le numéro de référence, le code ISO de la devise, le montant de l'emprunt dans la monnaie de l'emprunt, les modalités de rémunération, l'échéance et, à défaut d'échéance déterminée, les modalités de durée, le cas échéant les circonstances dans lesquelles l'établissement est tenu de le rembourser anticipativement, les conditions de la subordination, et le cas échéant les conditions de convertibilité en capital ou en une autre forme de passif

N° de référence	Code ISO	Montant	Modalités	Echéance/Durée	Circonstances d'un remboursement anticipatif	Conditions de subordination	Conditions de convertibilité

XVIII. ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

A. ETAT DU CAPITAL

1. Capital social

a. Capital souscrit

Au terme de l'exercice précédent.....
 Au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
20910P (20910)	xxxxxxxxxxxxxx 3.075.000,00 ...	3.075.000,00...

Modifications au cours de l'exercice

b. Représentation du capital

Catégories d'actions
 Actions de capital S.D.V.N.

 Actions nominatives
 Actions au porteur et/ou dématérialisées

Codes	Montants	Nombre d'actions

	3.075.000,00 ...	18.380.....

51801	xxxxxxxxxxxxxx	18.380.....
51802	xxxxxxxxxxxxxx

2. Capital non libéré

a. Capital non appelé
 b. Capital appelé, non versé
 c. Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
(20920)	xxxxxxxxxxxxxx
51803	xxxxxxxxxxxxxx

3. Actions propres

a. Détenues par l'établissement lui-même
 * Montant du capital détenu
 * Nombre d'actions correspondantes
 b. Détenues par ses filiales
 * Montant du capital détenu
 * Nombre d'actions correspondantes

Codes	Exercice
51804
51805
51806
51807
51808
51809
51810
51811
51812
51813
51814

4. Engagement d'émission d'actions

a. Suite à l'exercice de droits de CONVERSION
 * Montant des emprunts convertibles en cours
 * Montant du capital à souscrire
 * Nombre maximum d'actions à émettre
 b. Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION
 * Nombre de droits de souscription en circulation
 * Montant du capital à souscrire
 * Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

5. Capital autorisé non souscrit

6. Parts non représentatives du capital

a. Répartition

* Nombre de parts 51815

* Nombre de voix qui y sont attachées 51816

b. Ventilation par actionnaire

* Nombre de parts détenues par la société elle-même 51817

* Nombre de parts détenues par les filiales 51818

Codes	Exercice
51815
51816
51817
51818

B. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ETABLISSEMENT A LA DATE DE CLOTURE DE SES COMPTES, TELLE QU'ELLE RESULTE DES DECLARATIONS REÇUES PAR L'ETABLISSEMENT

XIX. VENTILATION DU BILAN, SI CELUI-CI EST SUPERIEUR A 15 MILLIONS D'EUROS, EN EUROS ET EN DEVISES ETRANGERES

	Codes	Exercice
1. Total de l'actif		
a. En euros	51901	278.407.158,72.....
b. En monnaie étrangère (contre-valeur en euros)	51902	50.261.429,46.....
2. Total du passif		
a. En euros	51903	278.465.965,86.....
b. En monnaie étrangère (contre-valeur en euros)	51904	50.202.622,31.....

XX. OPERATIONS FIDUCIAIRES VISEES A L'ARTICLE 27TER, § 1^{ER}, ALINEA 3

Postes concernés de l'actif et du passif

Exercice
.....
.....
.....
.....

.....
.....
.....
.....

XXI. ETAT DES DETTES ET ENGAGEMENTS GARANTIS

A. HYPOTHEQUES (montant de l'inscription ou de la valeur comptable des immeubles grevés si celle-ci est inférieure)

1. Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'établissement sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'établissement

a. Postes du passif

.....
.....
.....

b. Postes hors bilan

.....
.....
.....

2. Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'établissement sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

.....
.....
.....

Exercice
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

B. GAGES SUR FONDS DE COMMERCE (montant de l'inscription)

1. Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'établissement sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'établissement

a. Postes du passif

.....

.....

.....

b. Postes hors bilan

.....

.....

.....

2. Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'établissement sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

.....

.....

.....

Exercice
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

D. SURETES CONSTITUEES SUR ACTIFS FUTURS (montant des actifs en cause)

1. Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'établissement sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'établissement

a. Postes du passif

.....
.....
.....

b. Postes hors bilan

.....
.....
.....

2. Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'établissement sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

.....
.....
.....

Exercice
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

XXII. ETAT DES PASSIFS EVENTUELS ET DES ENGAGEMENTS POUVANT DONNER LIEU A UN RISQUE DE CREDIT (postes I et II du hors bilan)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Total des passifs éventuels pour compte d'entreprises liées	52201
2. Total des passifs éventuels pour compte d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	52202
3. Total des engagements envers des entreprises liées, pouvant donner lieu à un risque de crédit	52203
4. Total des engagements envers d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation, pouvant donner lieu à un risque de crédit	52204

XXIII. RESULTATS D'EXPLOITATION (postes I à XV du compte de résultats)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Ventilation des résultats d'exploitation selon leur origine			
a. Intérêts et produits assimilés	(40100)	470.022,60 ...	403.134,21.....
* Sièges belges	52301	470.022,60.....	403.134,21 ...
* Sièges à l'étranger	52302
b. Revenus de titres à revenu variable : d'actions, parts de sociétés et autres titres à revenu variable	(40310)
* Sièges belges	52303
* Sièges à l'étranger	52304
c. Revenus de titres à revenu variable : de participations dans des entreprises liées	(40320)
* Sièges belges	52305
* Sièges à l'étranger	52306
d. Revenus de titres à revenu variable : de participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	(40330)
* Sièges belges	52307
* Sièges à l'étranger	52308
e. Revenus de titres à revenu variable : d'autres actions et parts de société constituant des immobilisations financières	(40340)
* Sièges belges	52309
* Sièges à l'étranger	52310
f. Commissions perçues	(40400)	19.828.861,29 .	21.400.386,86.
* Sièges belges	52311	19.828.861,29	21.400.386,86
* Sièges à l'étranger	52312
g. Bénéfice provenant d'opérations financières	(40600)	442.941,33 ...	243.588,03...
* Sièges belges	52313	442.941,33...	243.588,03 ...
* Sièges à l'étranger	52314
h. Autres produits d'exploitation	(41400)	1.059.166,90 ...	1.158.751,37...
* Sièges belges	52315	1.059.166,90..	1.158.751,37 .
* Sièges à l'étranger	52316
2. Travailleurs inscrits au registre du personnel			
a. Nombre total à la date de clôture	52317	86,9 ...	90,3...
b. Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	52318	88,6 ...	87,2...
* Personnel de direction	52319
* Employés	52320	83,2...	85,6 ...
* Ouvriers	52321	3,7...	4,7 ...
* Autres	52322
c. Nombre d'heures effectivement prestées	52323	142.463,00 ...	141.873,70...
3. Frais de personnel			
a. Rémunérations et avantages sociaux directs	52324	5.497.138,69 ...	5.560.386,27...
b. Cotisations patronales d'assurances sociales	52325	1.494.955,66 ...	1.518.817,99...
c. Primes patronales pour assurances extralégales	52326	484.150,97 ...	632.019,50...
d. Autres frais de personnel	52327	450.556,40 ...	295.680,60...
e. Pensions de retraite et de survie	52328
4. Provisions pour pensions et obligations similaires			
a. Dotations	(+) 52329
b. Utilisations et reprises	(-) 52330

5. Ventilation des autres produits d'exploitation si ce poste représente un montant important

Frais d'utilisation site labellisé
 Frais de courrier refacturés aux clients
 Frais de développements informatiques
 Divers.....

6. Autres charges d'exploitation

a. Impôts et taxes relatifs à l'exploitation
 b. Autres
 c. Ventilation des autres charges d'exploitation si ce poste représente un montant important

7. Résultats d'exploitation relatifs aux entreprises liées

8. Charges d'exploitation relatives aux entreprises liées

Codes	Exercice	Exercice précédent
	393.732,92 ...	497.975,00...
	264.901,68 ...	296.590,42...
	243.200,00 ...	208.640,00...
	157.332,30...	155.545,95...
52331	119.768,70 ...	79.631,57...
52332	11.255,95 ...	17.419,79...

52333
52334

XXIV. RELEVÉ RELATIF AUX OPÉRATIONS DE HORS BILAN A TERME SUR VALEURS MOBILIÈRES, SUR DEVISES ET AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS, QUI NE SONT PAS CONSTITUTIVES D'ENGAGEMENTS POUVANT DONNER LIEU A UN RISQUE DE CREDIT AU SENS DU POSTE II DU HORS BILAN

A. TYPES D'OPÉRATIONS (montant à la date de clôture des comptes)

1. Opérations sur valeurs mobilières

	Codes	Exercice
a. Achats et ventes à terme de valeurs mobilières et de titres négociables	52401
* Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée	52402

2. Opérations sur devises (montants à livrer)

a. Opérations de change à terme	52403
* Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée	52404
b. Swaps de devises et de taux d'intérêt	52405
* Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée	52406
c. Futures sur devises	52407
* Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée	52408
d. Options sur devises	52409
* Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée	52410
e. Opérations à terme de cours de change	52411
* Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée	52412

3. Opérations sur d'autres instruments financiers

Opérations à terme de taux d'intérêt (montant nominal/notionnel de référence)		
a. Contrats de swaps de taux d'intérêt	52413
* Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée	52414
b. Opérations de futures sur taux d'intérêt	52415
* Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée	52416
c. Contrats de taux d'intérêts à terme	52417
* Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée	52418
d. Options sur taux d'intérêt	52419
* Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée	52420
Autres achats et ventes à terme (prix d'achat/de vente convenu entre parties)		
e. Autres opérations de change	52421
* Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée	52422
f. Autres opérations de futures	52423
* Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée	52424
g. Autres achats et ventes à terme	52425
* Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée	52426

B. IMPACT QUANTIFIE SUR LES RESULTATS D'UNE DEROGATION A LA REGLE D'EVALUATION PREVUE A L'ARTICLE 36BIS, § 2, QUANT AUX OPERATIONS A TERME DE TAUX D'INTERET

1. Opérations à terme de taux d'intérêt dans le cadre de la gestion de trésorerie

- a. Montant nominal/notionnel de référence à la date de clôture des comptes
- b. Différence entre la valeur de marché et la valeur comptable(+)/(-)

2. Opérations à terme de taux d'intérêt dans le cadre de la gestion ALM

- a. Montant nominal/notionnel de référence à la date de clôture des comptes
- b. Différence entre la valeur de marché et la valeur comptable(+)/(-)

3. Opérations à terme de taux d'intérêt sans effet de réduction du risque (LOCOM)

- a. Montant nominal/notionnel de référence à la date de clôture des comptes
- b. Différence entre la valeur de marché et la valeur comptable(+)/(-)

Codes	Exercice
52427
52428
52429
52430
52431
52432

XXV. RESULTATS EXCEPTIONNELS

- 1. Plus-values réalisées sur la cession d'actifs immobilisés à des entreprises liées
- 2. Moins-values réalisées sur la cession d'actifs immobilisés à des entreprises liées
- 3. Ventilation des autres résultats exceptionnels si ce poste représente un montant important

- 4. Ventilation des autres charges exceptionnelles si ce poste représente un montant important
-
-
-

Codes	Exercice
52501
52502

XXVI. IMPOTS SUR LE RESULTAT

	Codes	Exercice
1. Impôts sur le résultat de l'exercice	52601	397.768,35....
a. Impôts et précomptes dus ou versés	52602	562.768,36...
b. Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	52603	-165.000,00...
c. Suppléments d'impôts estimés	52604
2. Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	52605
a. Suppléments d'impôts dus ou versés	52606
b. Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés	52607
3. Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé		
Dépenses non admises		1.000.010,61
Dont des versements anticipés pour 456.000,00 EUR
Intérêts notionnels		-2.455,73...
Eléments non imposables.....		-5.000,00 ...
.....	

4. Incidence des résultats exceptionnels sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

	Codes	Exercice
5. Sources de latences fiscales		
a. Latences actives	52608
* Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	52609
* Autres latences actives
.....	
b. Latences passives	52610
* Ventilation des latences passives
.....	
.....	
.....	

XXVII. AUTRES TAXES ET IMPOTS A CHARGE DE TIERS**1. Taxes sur la valeur ajoutée, taxes d'égalisation et taxes spéciales, portées en compte**

- a. A l'établissement (déductible)
b. Par l'établissement

2. Montants retenus à charge de tiers, au titre de

- a. Précompte professionnel
b. Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
52701	403.008,07 .	366.607,94.
52702	1.793.374,15 .	1.579.529,60.
52703	1.869.499,22 .	1.946.888,79.
52704	24.666.457,46	34.119.268,33

XXVIII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN ET TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES

A. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

1. Engagements importants d'acquisition d'immobilisations

.....

2. Engagements importants de cession d'immobilisations

.....

Codes	Exercice

3. Montant et nature des litiges importants et autres engagements importants

4. Le cas échéant, description succincte du régime complémentaire de pension de retraite ou de survie instauré au profit du personnel ou des dirigeants et des mesures prises pour en couvrir la charge

5. Pensions dont le service incombe à l'établissement lui-même : montant estimé des engagements résultant, pour l'établissement, de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

.....

Code	Exercice
52801

6. Nature et objectif commercial des opérations non inscrites au bilan

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages est nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de l'établissement ; le cas échéant, les conséquences financières de ces opérations pour l'établissement doivent également être mentionnées :

B. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES EFFECTUEES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHE

Mention de telles transactions si elles sont significatives, y compris le montant de ces transactions, la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la situation financière de l'établissement :

.....
NEANT
.....
.....

Exercice
.....
.....
.....
.....

C. NATURE ET IMPACT FINANCIER DES EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE DU BILAN QUI NE SONT PAS PRIS EN COMPTE DANS LE COMPTE DE RESULTATS OU DANS LE BILAN

.....
.....
.....
.....

Exercice
.....
.....
.....
.....

XXIX. RELATIONS FINANCIERES AVEC**A. LES ADMINISTRATEURS ET GERANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTROLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ETABLISSEMENT SANS ETRE LIEES A CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTROLEES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES**

	Codes	Exercice
1. Créances sur les personnes précitées	52901A
a. Conditions essentielles des créances (y compris de taux et de durée)		
b. Montants éventuellement remboursés ou auxquels il a été renoncé	52901B
2. Garanties constituées en leur faveur	52902
a. Conditions essentielles des garanties constituées		
3. Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	52903
a. Conditions essentielles des autres engagements		
4. Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable		
a. Aux administrateurs et gérants	52904	778.425,41...
b. Aux anciens administrateurs et anciens gérants	52905

B. LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIE (ILS SONT LIES)

	Codes	Exercice
1. Emoluments du (des) commissaire(s)	52906	26.790,00...
2. Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)		
a. Autres missions d'attestation	52907	37.000,00...
b. Missions de conseils fiscaux	52908
c. Autres missions extérieures à la mission révisoriale	52909
3. Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)		
a. Autres missions d'attestation	52910
b. Missions de conseils fiscaux	52911
c. Autres missions extérieures à la mission révisoriale	52912

4. Mentions en application de l'article 133, § 6, du Code des sociétés

XXX. POSITIONS PORTANT SUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Codes	Exercice
1. Instruments financiers à recevoir par l'établissement pour le compte de clients	53001	3.921.000
2. Instruments financiers à livrer par l'établissement à des clients	53002	3.449.000
3. Instruments financiers de clients reçus en dépôt par l'établissement	53003	13.930.748.000
4. Instruments financiers de clients donnés en dépôt par l'établissement	53004	13.929.290.563
5. Instruments financiers de clients reçus en garantie par l'établissement	53005	2.163.000
6. Instruments financiers de clients donnés en garantie par l'établissement	53006	233.563

XXXI. INFORMATION PAYS PAR PAYS

Information à compléter pour les établissements visés à l'article 4, paragraphe 1er, 3 du Règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement et modifiant le Règlement (UE) n° 648/2012 sauf ceux qui publient des comptes consolidés conformément à l'arrêté royal du 23 septembre 1992 relatif aux comptes consolidés des établissements de crédit, des entreprises d'investissement et des sociétés de gestion d'organismes de placement collectif.

DENOMINATION de la succursale, filiale ou filiale commune NATURE des activités PAYS	Exercice				
	Nombre de salariés <i>en équivalents temps plein</i>	Chiffre d'affaires (= Intérêts et produits assimilés + revenus de titres à revenu variable + commissions perçues + bénéfices provenant d'opérations financières)	Bénéfice (Perte) avant impôt	Impôts sur le résultat	Subventions publiques reçues
.....					
.....
.....					
.....					
.....
.....					
.....
.....					
.....

XXXII. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

POUR CHAQUE CATÉGORIE D'INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

Catégorie d'instruments financiers dérivés	Risque couvert	Nature (Spéculation /couverture)	Volume	Exercice		Exercice précédent	
				Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES COMPTABILISÉES À UN MONTANT SUPÉRIEUR À LA JUSTE VALEUR

Montants des actifs pris isolément ou regroupés de manière adéquate

.....

Raison pour lesquelles la valeur comptable n'a pas été réduite

.....

Éléments qui permettent de supposer que la valeur comptable sera recouvrée

.....

Valeur comptable	Juste valeur
.....
.....
.....
.....

XXXIII. INDICATIONS RELATIVES AUX RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES ASSOCIEES AU SENS DE L'ARTICLE 12 DU CODE DES SOCIETES

	Codes	Exercice
1. Immobilisations financières	53101
a. Participations	53102
b. Créances subordonnées.....	53103
c. Autres créances	53104
2. Autres créances	53105
a. A plus d'un an	53106
b. A un an au plus.....	53107
3. Dettes	53108
a. A plus d'un an	53109
b. A un an au plus.....	53110
4. Garanties personnelles et réelles constituées ou irrévocablement promises	53111
a. pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées.....	53112
b. pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'établissement	53113
5. Autres engagements financiers significatifs	53114

DECLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDES**A. INFORMATIONS A COMPLETER PAR TOUS LES ETABLISSEMENTS**

L'établissement établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion *

L'établissement n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'il en est exempté pour la (les) raison(s) suivante(s) *

L'établissement ne contrôle pas, seul ou conjointement, une ou plusieurs filiales de droit belge ou de droit étranger *

~~L'établissement est lui-même filiale d'une entreprise mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation *~~

Dans l'affirmative, justification du respect des conditions d'exemption prévues à l'article 4 de l'arrêté royal du 23 septembre 1992 :

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'entreprise mère qui établit et publie les comptes consolidés en vertu desquels l'exemption est autorisée:

B. INFORMATIONS A COMPLETER PAR L'ETABLISSEMENT S'IL EST UNE FILIALE OU UNE FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'(des) entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation ** :

Si l'(les) entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus ** :

* Biffer la mention inutile.

** Si les comptes de l'établissement sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'établissement fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

C. RELATIONS FINANCIERES DU GROUPE DONT L'ETABLISSEMENT EST A LA TETE EN BELGIQUE AVEC LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIE (ILS SONT LIES) : MENTIONS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 133, § 6, DU CODE DES SOCIETES

D. RELATIONS FINANCIERES DU GROUPE DONT L'ETABLISSEMENT EST A LA TETE EN BELGIQUE AVEC LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIE (ILS SONT LIES) : MENTIONS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 134, § 4 ET 5, DU CODE DES SOCIETES

1. Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

53201

.....

2. Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par le(s) commissaire(s)

a. Autres missions d'attestation

53202

.....

b. Missions de conseils fiscaux

53203

.....

c. Autres missions extérieures à la mission révisoriale

53204

.....

3. Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

53205

.....

4. Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés)

a. Autres missions d'attestation

53206

.....

b. Missions de conseils fiscaux

53207

.....

c. Autres missions extérieures à la mission révisoriale

53208

.....

BILAN SOCIAL (en euros)

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'établissement 30900

ETAT DES PERSONNES OCCUPEES**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DECLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GENERAL DU PERSONNEL****Au cours de l'exercice**

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein.....	1001	81,7...	63,7...	18,0..
Temps partiel.....	1002	9,3...	3,6...	5,7..
Total en équivalents temps plein (ETP)...	1003	88,6...	66,0...	22,6..
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein.....	1011	131.700,4...	104.393,6...	27.306,8..
Temps partiel.....	1012	10.762,6...	3.682,9...	7.079,7..
Total	1013	142.463,0...	108.076,5...	34.386,5..
Frais de personnel				
Temps plein.....	1021	7.327.958,54	5.808.577,44.....	1.519.381,10.....
Temps partiel.....	1022	598.843,18	204.920,70.....	393.922,48.....
Total	1023	7.926.801,72	6.013.498,14.....	1.913.303,58.....
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	(131.884,26	99.281,86.....	32.062,40)

Au cours de l'exercice précédent

	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP.....	1003	87,2...	65,0...	22,2..
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	141.873,7...	107.868,8...	34.004,9..
Frais de personnel.....	1023	8.006.904,36	6.087.775,01...	1.919.129,35..
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	(130.833,94.	98.889,01...	31.944,93)

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DECLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GENERAL DU PERSONNEL (SUITE)

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	81 ...	8..	86,9 ..
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	81 ...	8..	86,9 ..
Contrat à durée déterminée	111
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112
Contrat de remplacement	113
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	62 ...	3..	63,8 ..
de niveau primaire	1200	1..	0,7 ..
de niveau secondaire	1201	10 ...	1..	10,8 ..
de niveau supérieur non universitaire	1202	16 ...	1..	16,3 ..
de niveau universitaire	1203	36	36,0 ..
Femmes	121	19 ...	5..	23,1 ..
de niveau primaire	1210
de niveau secondaire	1211	3 ...	2..	4,7 ..
de niveau supérieur non universitaire	1212	8 ...	1..	8,8 ..
de niveau universitaire	1213	8 ...	2..	9,6 ..
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130
Employés	134	78 ...	7..	83,2 ..
Ouvriers	132	3 ...	1..	3,7 ..
Autres	133

PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ETABLISSEMENT

Au cours de l'exercice	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Nombre moyen de personnes occupées	150	1,0801
Nombre d'heures effectivement prestées	151	2.014,65
Frais pour l'établissement	152	71.962,14

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTREES

Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	10 ...	3 ...	11,3 ..
210	10 ...	3 ...	11,3 ..
211
212
213

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

Pension

Chômage avec complément d'entreprise

Licenciement

Autre motif

Dont : le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'établissement comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	12 ...	4 ...	14,7 ..
310	12 ...	4 ...	14,7 ..
311
312
313
340	1	1,0 ..
341
342	5	5,0 ..
343	6 ...	4 ...	8,7 ..
350

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour l'établissement
 dont coût brut directement lié aux formations
 dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs
 dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	16...	5811	5...
5802	769...	5812	320....
5803	5813
58031	15.790,00...	58131	4.705,00....
58032	1.935,15...	58132	620,25....
58033	58133
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur			
5821	5831
5822	5832
5823	5833
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur			
5841	5851
5842	5852
5843	5853

REGLES D'EVALUATION

REGLES D'EVALUATION

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions du Chapitre II de l'A.R. du 30/01/2001 portant exécution du Code des sociétés.

Celles-ci sont arrêtées par le Conseil d'Administration et actées dans le livre prévu à l'article 9, § 1 de la loi du 17 juillet 1975.

Elles sont résumées dans l'annexe des comptes annuels.

Sans préjudice de l'application de l'article 28 § 2 de l'A.R. du 30 janvier 2001, ces règles sont établies et les évaluations sont opérées dans une perspective de continuité des activités de l'entreprise.

ACTIF

Les éléments d'actif sont évalués à leur valeur d'acquisition et sont portés au bilan pour cette même valeur, déduction faite des amortissements et réductions de valeur y afférents. Par valeur d'acquisition, il faut entendre soit le prix d'acquisition, soit le coût de revient, soit la valeur d'apport telle que définis aux articles 36 à 39 de l'A.R. du 30 janvier 2001.

- Les frais d'établissement sont normalement pris en charge par le compte de résultats de l'exercice au cours duquel ils ont été exposés.

- Les immobilisations incorporelles, dont l'utilisation est limitée dans le temps, sont amorties à raison de 20 % l'an. Les logiciels informatiques sont amortis à raison de 25 % l'an.

- Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, ou à leur coût de revient ou à leur valeur d'apport.

Les immobilisations incorporelles et corporelles font l'objet d'un amortissement prorata temporis l'année d'acquisition.

Les amortissements sont pratiqués sur base de la méthode linéaire aux rythmes ci-après :

Dans le cadre des règles d'évaluation des immobilisations corporelles, il a été décidé de modifier certains éléments :

A partir du 28 mars 2013, il convient de faire la distinction :

- 1) entre le matériel informatique dont la durée d'amortissement est de 4 ans et le matériel multimédia dont la durée d'amortissement est de 3 ans ;
- 2) entre les aménagements d'immeubles (gros œuvre) dont la durée passe de 15 ans à 9 ans, et les petites rénovations, travaux d'embellissement dont la durée d'amortissement est fixée à 5 ans.

- constructions : 15 ans

- aménagements aux immeubles : gros œuvre 9 ans – Travaux d'embellissement : 5 ans.

- matériel multimédia : 3 ans

- matériel informatique : 4 ans

- mobilier et matériel : 5 ans

- matériel roulant : 4 ans

- autre matériel : 10 ans.

Les frais accessoires sont totalement amortis l'année d'acquisition.

- Les actions et parts figurant sous la rubrique "immobilisations financières" sont portées dans les comptes à leur prix d'acquisition, comprenant les frais accessoires et compte tenu des montants éventuels restant à libérer et des corrections de valeur y afférentes.

A la fin de chaque exercice social, chaque titre fait l'objet d'une évaluation individuelle qui reflète de façon aussi satisfaisante que possible la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société concernée.

Les participations et actions portées sous la rubrique "immobilisations financières" font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable justifiée par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle la participation ou les actions sont détenues.

Une reprise de réduction de valeur est effectuée lorsqu'une plus-value durable est observée sur des titres qui auraient fait antérieurement l'objet d'une telle réduction.

- Les créances à plus d'un an et à un an au plus sont enregistrées à leur valeur nominale et font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est, en tout ou en partie, incertain ou compromis.

- Les titres à revenu fixe sont évalués à leur valeur d'acquisition.

Toutefois, lorsque le rendement actuariel calculé à l'achat en tenant compte de leur valeur de remboursement à l'échéance, diffère de leur rendement facial, la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement est prise en résultat prorata temporis sur la durée restant à courir des titres, comme élément constitutif des intérêts produits par ces titres et est portée, selon le cas, en majoration ou en réduction de valeur d'acquisition des titres.

La prise en résultats de cette différence est effectuée sur base actualisée, compte tenu du rendement actuariel à l'achat.

Pour les titres dont le rendement est constitué exclusivement, d'après les conditions d'émission, par la différence entre le prix d'émission et la valeur de remboursement, la société maintient au bilan les titres à revenu fixe à leur valeur d'acquisition lorsque la prise en résultat du rendement actuariel des titres n'aurait qu'un effet négligeable par rapport à la prise en résultat du seul rendement facial.

Les autres placements de trésorerie sont évalués à leur valeur d'acquisition. Ils font l'objet de réduction de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur d'acquisition.

- Les comptes de régularisation, pour autant qu'ils soient d'une importance suffisante pour influencer de manière appréciable le résultat de l'exercice en cours, comportent les charges payées d'avance et les revenus acquis évalués sur base de conventions, contrats ou décomptes.

PASSIF

- Les provisions pour gros entretiens, réparations et autres risques sont constituées à la clôture de chaque exercice. Les provisions y afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et reprises en résultats si elles sont devenues sans objet.

- Les dettes à plus d'un an et à un an au plus sont comptabilisées à leur valeur nominale.

- Les comptes de régularisation comprennent les charges à imputer, soit celles qui n'échoiront qu'au cours d'un exercice ultérieur mais qui concernent l'exercice écoulé, et les produits à reporter, soit les proratas de produits perçus au cours de l'exercice qui sont à rattacher à un exercice ultérieur.

- Les droits et engagements hors bilan sont mentionnés à l'annexe, par catégorie, pour la valeur nominale de l'engagement figurant au contrat ou à défaut pour leur valeur estimée. Les droits et engagements non susceptibles d'être quantifiés sont également mentionnés à l'annexe.

RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DES COMMISSAIRES

**RAPPEL DES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES À FOURNIR
PAR L'ENTREPRISE UTILISANT LE MODELE COMPLET POUR ETABLISSEMENTS**

Ci-après, l'établissement mentionne :

- la **suite des informations** si l'espace prévu dans le modèle normalisé s'avérait insuffisant;
- le résumé des **règles d'évaluation** (article 15, alinéa 2, de l'arrêté royal du 23 septembre 1992 relatif aux comptes annuels des établissements de crédit, des entreprises d'investissement et des sociétés de gestion d'organismes de placement collectif);
- le cas échéant, les informations qu'il y a lieu d'inclure en vertu des articles suivants de l'**arrêté royal du 23 septembre 1992** relatif aux comptes consolidés des établissements de crédit, des entreprises d'investissement et des sociétés de gestion d'organismes de placement collectif :
 - ♦ article 4, alinéa 2 : informations complémentaires lorsque l'application des dispositions de l'arrêté ne suffit pas pour respecter la disposition selon laquelle les comptes annuels doivent donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'établissement
 - ♦ article 10, alinéa 2 : les modifications dans la présentation des comptes annuels, notamment lorsqu'à la suite d'une modification importante de la structure du patrimoine, des produits et des charges de l'établissement, la présentation ne respecte plus la disposition selon laquelle les comptes annuels doivent donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'établissement
 - ♦ article 11, alinéa 3 : les redressements importants opérés lorsque les montants de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent
 - ♦ article 14, alinéa 2 : les droits et engagements importants qui ne sont pas susceptibles d'être quantifiés
 - ♦ article 16, alinéas 2 et 3 : dérogation à la règle d'évaluation lorsque son application ne conduirait pas au respect de la disposition selon laquelle les comptes annuels doivent donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'établissement, et impact quantifié de ces écarts sur le patrimoine, la situation financière ainsi que le résultat
 - ♦ article 22 : écarts par rapport à la règle consistant à ne pas inclure dans le coût de revient tout ou partie des frais indirects de production
 - ♦ article 22bis, alinéa 3 : l'inclusion des charges d'intérêt afférentes aux capitaux empruntés dans la valeur d'acquisition d'immobilisations incorporelles ou corporelles ou de stocks ou de commandes en cours d'exécution
 - ♦ article 24, alinéa 2 : imputation à l'actif des charges engagées dans le cadre d'une restructuration, pour autant qu'il s'agisse de dépenses nettement circonscrites, relatives à une modification substantielle de la structure ou de l'organisation de l'établissement et que ces dépenses soient destinées à avoir un impact favorable et durable sur la rentabilité de l'établissement de crédit
 - ♦ article 27bis, § 5, alinéa 4 : imputation en résultats des frais d'assurance-crédit, et des frais représentant les commissions payées en rémunération de l'apport d'opérations avec la clientèle, qui se rapportent à des opérations assorties d'un terme contractuel supérieur à un an, en les étalant sur la durée des opérations, et par application d'une méthode assurant une prise en charge au moins symétrique à la reconnaissance des produits des opérations auxquelles ces frais se rapportent
 - ♦ article 28, § 2, alinéas 1^{er} et 4 : 1° la différence entre le montant cumulé des amortissements actés et celui des amortissements économiquement justifiés en cas d'application d'un plan d'amortissement accéléré d'immobilisations corporelles et incorporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps, 2° l'influence sur le montant des amortissements grevant le compte de résultats de l'exercice, d'amortissements excédant les amortissements économiquement justifiés, pris en charge au cours de l'exercice ou au cours d'exercices antérieurs, et 3° la répartition de l'amortissement des frais de recherche et de développement ou du *goodwill* sur une durée supérieure à cinq ans.

L'établissement joint au présent schéma:

- le **rapport des commissaires**
- un document comprenant les indications du **rapport de gestion**.